

# Sommaire

## Préambule

## I-Insectes

## II-Mollusques

## III-Poissons

## IV-Amphibiens

## V-Reptiles

## VI-Oiseaux

1. de **A** à **B**
2. de **C** à **Goe**
3. de **Gor** à **Loc**
4. de **Lor** à **Pie**
5. de **Pin** à **V**

## VII-Mammifères

## VIII-Flore

1. de **A** à **Cep**
2. de **Cer** à **Epi**
3. de **Epi** à **In**
4. de **Is** à **L**
5. de **M** à **Orm**
6. de **Orp** à **Po**
7. de **Pr** à **Sen**
8. de **Ser** à **Z**

## IX-Habitats naturels

## Annexes

1. Listes des espèces et habitats naturels avec période d'observation
2. Liste des observateurs

## Préambule

### Les données de l'observatoire

L'observatoire naturaliste centralise, dans une base de données, les observations de la flore, de la faune et d'habitats naturels remarquables sur le territoire du Parc. Par "observations", on entend le fait qu'une espèce ou un habitat naturel est identifié sur site avec une précision suffisante.

Cette base n'est pas exhaustive et ne recense pas toutes les observations effectuées sur le territoire du Parc. Ainsi :

- l'observatoire ne concerne que les espèces considérées comme remarquables, c'est-à-dire qui bénéficient d'un statut de protection au niveau régional, national ou européen, ou qui sont considérées comme présentant localement un intérêt patrimonial,
- le Parc travaille en partenariat avec des organismes et des associations de protection de la nature qui possèdent leurs propres bases de données naturalistes et ont par la fourniture de leurs observations, participe à la réalisation de cet atlas :
  - la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques,
  - Indre Nature,
  - le service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de l'Indre.

La mise à jour de l'observatoire est effectuée en continu.

### La représentation cartographique

Toutes les cartes présentées dans cet atlas sont construites selon la même méthode.

Deux grands choix ont été effectués pour la représentation :

- afin de mieux rendre compte de la répartition des espèces et milieux, une réduction de "l'observation" à la "station" a été effectuée. Pour chaque espèce observée en un lieu identique, seule l'observation la plus récente a été retenue : on parle alors de "station".

*Exemple* : si des Guifette moustac sont observées depuis plusieurs années sur un même étang, seule la dernière observation sera prise en compte et constituera une station,

- afin de garantir une certaine confidentialité des données, les stations sont cartographiées par densité sur une grille dont la maille est le km<sup>2</sup>.

*Exemple* : trois observations de Triton crêté dans des lieux différents mais dans le même kilomètre carré seront représentées par un carré de couleur correspondant à la classe d'effectif 3.

### Les principales limites de l'atlas

- L'atlas reflète l'état des connaissances issu des recherches et inventaires effectués, sachant que la pression d'observation (les efforts réalisés pour observer une espèce) est variable selon les espèces et selon les territoires avec, historiquement, une pression plus importante en Grande Brenne. Il faut garder à l'esprit que "l'on ne trouve que ce que l'on cherche" !
- Certaines espèces ont été observées et donc cartographiées en plusieurs localisations alors que la présence de l'espèce n'est localement qu'exceptionnelle ou l'effectif négligeable. (ex : Elanion blanc)